Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212901458-20260703-DEL065_2026-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Exprimés : 15

L'an deux mil vingt-six, le trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 29 juin 2026.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. Romain GOURLAY ayant donné procuration à Mme Cécilia JAFFRY et de M. Marc SAVINA ayant donné procuration à M. Samuel PERENNOU.
Secrétaire : Mme Mathilde CONTY.

N° 2026/065 Désignation d'un représentant à la Commission chargée d'évaluer le montant des Charges Transférées (CLECT).

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est une instance obligatoire dans toutes les intercommunalités à fiscalité professionnelle Unique (FPU),

Elle a pour mission d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et communauté, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°2026-04-30-04 en date du 30 avril 2026 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Cap Sizun - Pointe du Raz portant création de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Considérant que le Conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un délégué par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **NOMME** Nathalie CARIOU.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS
29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU